

**Gentilly, novembre 2025** 

## **INFORMATION IMPORTANTE PRODUIT**

<u>Message à l'attention des pharmaciens hospitaliers, cardiologues hospitaliers, urgentistes hospitaliers, anesthésistes réanimateurs hospitaliers</u>

## <u>Objet</u>: Tension d'approvisionnement en TILDIEM 25 mg, poudre pour solution injectable IV

Madame, Monsieur et cher Confrère,

En raison de difficultés d'approvisionnement, la spécialité pharmaceutique **TILDIEM 25 mg, poudre pour solution injectable IV** va connaître des tensions sur le marché durant ces prochains mois.

## TILDIEM 25 mg, poudre pour solution injectable IV

boîte de 20 flacons (CIP 34009 554 906 7 8 - UCD 34008 913 661 7 4)

Nous ne sommes pas en mesure à ce stade de vous communiquer une date de remise à disposition normale.

Cette spécialité pharmaceutique est indiquée dans :

- la prévention de l'ischémie myocardique au cours de l'anesthésie générale de patients coronariens, lors d'interventions non cardiaques, pendant la période péri et post-opératoire, chez les patients qui recevaient antérieurement un traitement oral par inhibiteurs calciques, bêta-bloquants ou dérivés nitrés,
- le traitement de la crise de tachycardie jonctionnelle paroxystique.

Dans ce contexte et afin de préserver votre stock et le stock restant du laboratoire, nous vous demandons, chaque fois que la situation clinique le permet :

- de réserver le TILDIEM 25 mg, poudre pour solution injectable IV dans la prévention de l'ischémie myocardique au cours de l'anesthésie générale de patients coronariens en raison de l'absence d'alternative au sein de la classe des inhibiteurs calciques injectables disposant de cette même indication,
- d'utiliser une alternative thérapeutique pour le traitement de la crise de tachycardie jonctionnelle paroxystique.

La spécialité TILDIEM 100 mg, poudre pour solution injectable IV n'est plus commercialisée.

Pour toute demande d'information médicale complémentaire, nous vous invitons à contacter notre Département d'Information Médicale et Scientifique du lundi au vendredi de 9h à 18h aux numéros suivants :

Depuis la Métropole :

0 800 394 000 Service & appel gratuits

Depuis les DROM-COM:

0 800 626 626 Service & appel gratuits

Vous pouvez nous adresser directement vos demandes d'information médicale, signalements de pharmacovigilance ainsi que d'éventuelles réclamations qualité sur nos produits et services en utilisant notre **formulaire de contact** sur le site internet de l'information médicale www.sanofimedicalinformation.com.

Les informations complémentaires sont accessibles sur le site de l'ANSM à l'aide du lien suivant : <a href="http://ansm.sante.fr">http://ansm.sante.fr</a>.

## Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur <a href="https://signalement.social-sante.gouv.fr">https://signalement.social-sante.gouv.fr</a>.



Pour plus d'information sur les médicaments, consultez <u>ansm.sante.fr</u> ou <u>base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr</u>.

Conscients des désagréments engendrés par cette situation, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur et cher Confrère, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean-Marc LACROIX Pharmacien Délégué Nadjib REBAH Directeur Médical